



## Questionnement sur acte de séparation

Par **marion Jourdana**, le **20/02/2018 à 12:11**

Bonjour,

J'aurai voulu avoir quelques informations quant à un projet de séparation.

Il y a presque 3 ans mon ex-compagnon et moi-même avons acheté une maison ensemble. Nous ne sommes ni mariés, ni pacsés.

Nous nous sommes séparés il y a quelques mois et il voudrait garder le bien. Je lui cède volontiers ma part n'y en ayant mis aucun denier.

Il a d'abord demandé une estimation au notaire chez qui nous avons signé. Mais plusieurs choses m'interpellent;

Tout d'abord nous n'habitons pas encore cette maison qui encore en cours de restauration. Nous habitons encore dans notre appartement. Or le notaire a indiqué que nous habitons dans cette nouvelle maison. Ce qui risque de poser soucis au niveau des impôts un jour car nous ne l'avons jamais déclaré maison habitable pour les fonciers (et elle est encore loin de l'être).

Deuxièmement, le notaire a indiqué que le bien que nous avons acheté valait 75000€, or c'est notre emprunt qui s'élève à 75000€, le bien lui-même est de 29000€. Or quand l'on passera chez le notaire, je serai déjà désolidarisée de l'emprunt à la banque, je ne comprends pas pourquoi le notaire calcule ses frais (qui s'élèvent à 4130€ sur le document qu'il nous a fourni) sur un montant qui ne sera plus d'actualité au moment de la signature.

Pourriez vous me dire si c'est moi qui monte sur mes grands chevaux tout de suite ou s'il y a anguille sous roche?

Merci pour votre aide.

Par **youris**, le **20/02/2018 à 14:16**

bonjour,

en principe, quand on signe un acte chez le notaire, le notaire relit l'acte et le soumet aux parties pour signature.

si vous n'êtes pas d'accord avec l'acte ou le projet d'acte, vous devez le signaler au notaire pour rectification.

salutations